



S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Améliorer la qualité de vie en Résidence Autonomie

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de la résidence autonomie
- Faciliter le repérage de la perte d'autonomie ou de son aggravation, des déficiences sensorielles des personnes âgées vivant en résidence autonomie
- Accompagner les professionnels dans l'appropriation des outils et des méthodes dans le cadre du repérage des risques de la perte d'autonomie

CONTENUS

- **Repérage des risques de la perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées :**
 - dispositif de veille
 - partage d'analyse des signes repérés des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation
 - adaptation des réponses
 - utilisation des fiches repères
- **Repérage des déficiences sensorielles et accompagnement des personnes qui en sont atteintes dans les résidences autonomie :**
 - repérage et prévention des déficiences sensorielles
 - compensation des déficiences sensorielles et adaptation des pratiques
 - coordination avec les acteurs du territoire
 - prise en considération des personnes dans la stratégie et les orientations du projet d'établissement
 - utilisation des fiches repères
- **Qualité de vie en résidence autonomie :**
 - le projet d'établissement
 - l'accompagnement au long cours : dispositif d'accueil et d'accompagnement, vie collective, prévention des risques de perte d'autonomie, accompagnement des transitions
 - l'accompagnement et la préservation de la vie sociale et de l'autonomie des résidents

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de la formation :

ORS-CREAI Normandie
3, place de l'Europe
14200 Hérouville-Saint-Clair

Durée :

1 jour - 7 heures

Date :

20 juin ou 7 novembre 2019

En fonction des demandes, une session peut être organisée sur Rouen ou en intra-établissement

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Personnes concernées :

Responsable, professionnels de résidence autonomie

Coût de la formation :

- Contribuant volontaire : 190 € par jour et par personne
- Non contribuant volontaire : 280 € par jour et par personne

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

